

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

Le 21 mars 2024, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

Membres convoqués : le 13 mars 2024

Présents : Mr MORNAY Alain, Mr MORTIER Jacky, Mme TEIXEIRA Valérie, Mr SIMONI Thierry, Mme BAILLEUL Laure, Mr FOUGERE Jany, Mme ANDRADE Hélène, Mr AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mr CHOISY Franck, Mme DE SOUSA Cidalia, Mme HARDY Natacha, Mr HEDE Yoann, Mme VILLEMONT Isabelle.

Excusés :

- Mr AGDOJAN Jonas,
- Mme BRAGA Cynthia avec procuration à Mme TEIXEIRA Valérie,
- Mme CIRET Delphine,
- Mr DANCHOT Valentin,
- Mr DE GALBERT Alain,
- Mme DIAS Pascale,
- Mr DUENAS Bastian,
- Mr PTAK Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme TEIXEIRA Valérie

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h15  
Il fait un point sur les pouvoirs.

### **1 - : Approbation du compte rendu de la réunion du 15 février 2024 :**

Monsieur le Maire demande à son assemblée si tout le monde a pu prendre connaissance du compte rendu du conseil du 15 février 2024.

Il soumet ce dernier au vote. Il est accepté à l'unanimité.

### **2 – Modification du plan de financement et de demande de subvention au département pour la nouvelle station d'épuration :**

Monsieur le Maire explique qu'il faut réactualiser le plan de financement pour la nouvelle station d'épuration car l'initial a été monté sur l'avant-projet et qu'aujourd'hui, nous sommes au projet. Par conséquent, le département demande une réactualisation des montants comme suit :

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

- montant de l'opération : 1 646 500 €
- aide du Conseil départemental du Cher : 246 600 €
- aide de l'Etat (DETR ou DSIL) : 400 000 €
- aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 658 600 €
- financement par le budget municipal : 341 300 €

Après échanges, les membres du conseil valident ce plan de financement et la demande de subvention

### **3 – Adhésion à l'association TGV Grand Centre Auvergne :**

Comme tous les ans, le maire propose à son conseil d'adhérer à l'association TVG Grand Centre Auvergne pour un montant de 100 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil valident cette adhésion à l'unanimité.

### **4 – Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi du contrat de délégation du service public assainissement collectif :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu la proposition de contrat de mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage pour le suivi du contrat de délégation de service public Assainissement.

Pour rappel, ce coût est inclus dans le contrat de délégation de service public donc remboursé via la surtaxe versée par véolia.

Il donne lecture de ce dernier. Le coût annuel du contrat est de 3000 € HT.

Après échanges, les membres du conseil acceptent ce contrat à l'unanimité.

### **5 – Préparation du budget 2024 du budget principal de la commune :**

Les membres du conseil élaborent les prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune. Des ajustements pourront être faits jusqu'au vote.

### **6 – Préparation du budget 2024 du budget assainissement :**

Les membres du conseil élaborent les prévisions budgétaires pour le budget assainissement de la commune. Des ajustements pourront être faits jusqu'au vote.

### **7 – Vote des taux de taxes :**

Monsieur le Maire propose :

- De maintenir les taux votés en 2023 pour l'année 2024 comme suit :
  - o Taxe foncière bâtie (TFB) : 32.66 %
  - o Taxe foncière non bâties (TFNB) : 19.95 %
  - o Taxe d'habitation (TH) : 17.39 %
  - o Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 19.44 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide les taux.

### **8 – Prime du pouvoir d'achat :**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil que ce dernier a déjà voté le versement de la prime du pouvoir d'achat pour les agents de la commune en fin 2023. Suite à la parution du décret fixant les modalités d'attribution, les communes qui souhaitaient verser cette prime, devraient saisir le centre de gestion via le Comité social territorial pour avis.

Ce dernier a rendu un avis favorable le 18 mars dernier, par conséquent, le conseil doit revoter cette prime exceptionnelle.

Après échanges, cette prime exceptionnelle est validée à l'unanimité.

### **8 – Dissolution de la régie de recette du centre de loisirs :**

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal que la régie de recette pour l'encaissement des factures de centre de loisirs a été créée le 6 juin 1977.

Depuis le mois de janvier 2022, la commune est passée à l'émission de titre pour toutes les factures via le trésor public.

Par conséquent, la régie de recettes du centre de loisirs est inactive depuis début 2022, il convient donc de dissoudre cette régie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la dissolution de cette régie.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Manifestation - Brocante avec l'Association des Petits Princes :**

La brocante de l'Association des Petits Princes aura bien lieu le dimanche 9 juin 2024 sur le parking du gymnase.

#### **Centre de loisirs au mois d'Août :**

Un conseiller demande si le centre de loisirs ne fonctionnerait pas sur le mois d'Août ?

Monsieur le Maire explique qu'un sondage a déjà été fait, et il n'y avait pas de demande.

#### **Lotissement Avenue de Châteauroux :**

Monsieur le maire informe son conseil que la commune possède un grand terrain constructible Avenue de Châteauroux où il est possible de faire 17 lots. Il explique qu'il va voir avec le géomètre pour un projet de lotissement et qu'après il présentera le projet au conseil.

**A VOS AGENDAS :**

- 10 avril 2024 : Repas des anciens du CCAS
- 9 juin 2024 : Elections européennes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00 minutes.

La secrétaire de séance

*Teixeira.*

TEIXEIRA Valérie

Publication par affichage le 19 Avril 24.

Le Maire



MORNAY Alain